

LMD : Dépôt de bilan

Contribution Snesup-FSU Lille 1

L'université de Lille1, comme toutes les autres, n'existe que parce qu'elle accueille des étudiants. Leur réussite est donc au cœur de cette contribution.

La réforme LMD et la semestrialisation à l'économie (qui finit par coûter cher à tous)

La semestrialisation, imposée à Lille1 comme ailleurs, n'en est pas une. En raison des contraintes financières et de l'insuffisance en termes de capacité d'encadrement, elle n'a pas été assumée. Pour autant, aucun bilan sérieux, local ou national, n'a été effectué alors même qu'elle n'a pas réduit l'échec des étudiants en premier cycle..

Une véritable semestrialisation suppose la répétition des UE chaque semestre (ou « cinéma permanent ») pour permettre aux étudiants en difficulté de suivre à nouveau l'UE dès le semestre suivant et ne pas les laisser dans une poursuite d'études truffée de retards et de lacunes.

Cette semestrialisation-là qui individualise les parcours coûte cher par

- a) la multiplication des enseignements, qu'elle entraîne,
- b) la tension sur la gestion de l'occupation des locaux, la planification d'emplois du temps compatibles, la répartition des étudiants... qui, évidemment, n'échouent pas tous au même semestre ni aux mêmes UE,
- c) une organisation administrative complexe, notamment d'examens semestriels raccourcissant d'autant la durée des semestres et réduisant le contenu des UE.¹

Pour contourner ces problèmes, cette réforme a imposé à l'ensemble de la communauté (incluant les étudiants et les personnels) une « vraie-fausse » - semestrialisation qui n'offre pas les avantages d'un véritable parcours individualisé sans pour autant éviter l'alourdissement et la complexité du dispositif.

Sur une année universitaire, quels que soient les résultats du semestre impair les étudiants poursuivent tous le cursus. Les étudiants déjà fragilisés par un échec en 1ère session de semestre impair sont donc amenés à suivre un semestre pair avec des acquis insuffisants, cumulant ainsi les handicaps... Nous sommes ainsi passés de l'étudiant en situation d'échec à l'étudiant en attente de réussite!

1

Loin de lutter contre l'échec, cette logique complétée par le système de compensation et d'enjambement organise une fuite en avant préjudiciable à l'étudiant et à la qualité des formations. Le résultat est l'alourdissement des charges pour les personnels et une complexification rendant illisibles les offres de formations.

Sachant qu'un contenu annualisé ne s'organise pas de manière identique à celui de deux semestres séparés (pédagogiquement, en durée, en organisation...) l'ensemble de ce scénario est un signe :

- ① d'une double hypocrisie vis-à-vis des étudiants : n'étant pas bloqués, ils sont quand même floués pédagogiquement à terme. Cette semestrialisation administrative promet des passerelles entre formations, à moindre coût « apparent » pour l'étudiant.
- ① d'ignorance des valeurs universitaires et de la nécessité d'un savoir structuré, qui se construit brique après brique, progressivement vers la complexité.
- ① de mépris envers les personnels universitaires contraints d'appliquer des règles de semestrialisation qu'ils savent chronophages en gestion, anti-pédagogiques et nuisibles pour les étudiants les plus fragiles, les plus nombreux.

Cette pseudo semestrialisation a été mise en place à moyens constants, au prétexte avancé d'une uniformisation des systèmes d'ESR européens (alors que l'on constate un schéma « 3/5/8 » très peu analogue d'un pays européen à l'autre, un contenu disparate des cursus, une mobilité des étudiants plus que réduite en Licence, etc...).

On en connaît maintenant le prix :

- Cela coûte finalement plus cher aux familles : échecs, réorientations ...
- Cela coûte à l'enseignant-chercheur qui a vu son temps de recherche réduit (alors que la demande de résultats augmente) et son temps d'enseignement, fractionné, vidé de sens car inefficace voire dangereux pour l'étudiant.
- Cela coûte plus cher aux personnels administratifs sollicités sur tout, pour tout et démunis devant la multiplication des tâches.

Cela coûte finalement aussi à l'université, au point que l'évaluation analytique du coût de l'étudiant par formation risque fort de devenir, en période d'austérité, le critère essentiel lors de l'examen de l'offre de formations. Ce qui risque de produire ce que certains pays européens (Italie...) connaissent déjà : la fermeture de cours et de formations jugées « trop chères ».

Un autre dommage collatéral du LMD et de sa « semestrialisation », aggravé par l'absence de cadrage <u>national</u> des formations, est celui du découpage des enseignements en petits morceaux qui a été pratiqué : il s'avère difficile de construire un continuum de savoirs, adéquat aux formations longues qui sont génératrices de créativité et de richesses. Dans un aussi court laps de temps, seul un savoir « alimentaire » peut être prodigué, constitué de recettes, de méthodes rapidement assimilables pour être tout aussi rapidement restituées... et oubliées.

Cette « semestrialisation » qui est de fait une « trimestrialisation » au sens calendaire s'appuie aussi sur un contrôle continu des connaissances qui s'avère trop lourd par rapport aux nombre de séances passées avec les étudiants. Il y a en quelque sorte une « secondarisation » de l'enseignement supérieur. Il est grand temps de redéfinir la place de la transmission des savoirs au sein de l'université, de réfléchir au sens qu'elle peut prendre en essayant notamment de favoriser la quête d'autonomie de nos étudiants tout en encourageant davantage le couplage entre l'enseignement et les démarches de recherche. En replaçant l'enseignement et la recherche au cœur de ce qui est notre métier, il faut aussi remettre en cause ce qui est de plus en plus accaparant à savoir l'omniprésence des tâches administratives. Mais cela ne va pas sans de nouveaux moyens humains et financiers

On peut également se demander pourquoi, ce scénario LMD n'a pas été proposé (et imposé) aux Classes Préparatoires ?

A toutes ces caractéristiques structurelles de la semestrialisation s'ajoutent les spécificités de l'orientation des étudiants après le bac et l'installation de stratégies individuelles qui ont peu à voir avec les missions proclamées des différents systèmes post-Bac. Les CPGE, les IUT, les STS, et jusqu'à l'enseignement supérieur privé, sélectionnent à leur entrée, drainant dans leurs filières un grand nombre de bacheliers « généraux », au détriment de l'accueil des bacheliers plus « techniques » ou « professionnels » pour lesquels certains avaient pourtant été créés. La stratégie de contournement des premières années de Licence pour ré-intégrer Masters et Ecoles par ces filières est largement connue. L'université, elle, conserve le devoir, à juste titre, de recevoir tout étudiant bachelier mais est dotée pour cela est dotée du plus faible financement par élève de tout le post-Bac! La semestrialisation pratiquée est délétère particulièrement pour les étudiants pour lesquels un cursus universitaire n'était pas le premier choix. Cela complexifie considérablement le travail des enseignants-chercheurs et enseignants, sommés par ailleurs de former la relève universitaire.

Tous ces points nous interpellent et nous amènent à clairement poser la question :

Ces réformes ont-elles été élaborées et imposées dans l'objectif de réaliser un espace européen d'ESR permettant la démocratisation de l'accès au diplôme de licence (objectif de 50 % d'une classe d'âge titulaire d'un niveau licence) ?

Ou s'agissait-il uniquement de détruire la spécificité nationale de l'ESR public en vue de faciliter la mise en place d'un modèle concurrentiel marchand, apte à ouvrir des nouveaux marchés pour satisfaire les appétits insatiables de la finance mondialisée ?

L'échec des ambitions prônées par le modèle actuel devrait amener à réclamer comme mesures de première urgence :

- ① Un cadrage national des diplômes supervisé par le CNESER garant de la qualité et de la lisibilité de l'offre de formations,
- ① Retour à l'annualisation au moins en première année,
- ① Une véritable articulation entre les programmes du secondaire et du supérieur,
- ① Une tutelle unique exercée par le MESR pour l'ensemble des formations post-Bac, y compris les CPGE.